

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2020

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 2616)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rectifiant une erreur rédactionnelle.